

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRRE AUTORISANT « LA PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE » - SISE RUE LARDENOY – 97100 BASSE-TERRRE, REPRÉSENTÉE PAR LE SECRETAIRE GENERAL, MONSIEUR MAURICE TUBUL, À ORGANISER DANS LE CADRE DE LA SENSIBILISATION AU DEPISTAGE DU CANCER DE LA PROSTATE, UN EVENEMENT INTITULÉ « MARCHE SOLIDAIRE - NOVEMBRE BLEU », LE MARDI 25 NOVEMBRE 2025 DE 14 HEURES 00 A 15 HEURES 30.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU le code pénal ;

VU l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la demande formulée en date du 20 Novembre 2025, par laquelle la « **PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE** » sise Rue Lardenoy - 97100 BASSE-TERRÉ, représentée par le Secrétaire Général Monsieur Maurice TUBUL, **sollicite un arrêté municipal** en vue d'organiser dans le cadre de la sensibilisation au dépistage du cancer de la prostate, un événement intitulé « **Marche Solidaire - Novembre bleu** », le **Mardi 25 Novembre 2025, de 14 heures 00 à 15 heures 30.**

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Autorise la « **PREFECTURE DE LA REGION GUADELOUPE** » à organiser dans le cadre de la sensibilisation au dépistage du cancer de la prostate, un événement intitulé « **Marche Solidaire - Novembre bleu** », le **Mardi 25 Novembre 2025, de 14 heures 00 à 15 heures 30**, selon l'itinéraire suivante :

Départ : **14 heures 00** – Deal Saint-Phy - Saint-Claude – Route Mondésir RN3 – Tourner à droite sur D6 Rue Marcel Azincourt – Continuer D6 – Tourner à gauche sur D6 – Rond-point 1^{ère} sortie du D6 (Avenue de Saint-Claude) – Rond-point 2^{ème} sortie (Avenue Abbé Grégoire) – Ruez Victor Hugues – Boulevard Félix Eboué – Rond-point 2^{ème} sortie d'ARBAUD.

Arrivée : **15 heures 30** - Avenue Paul LACAVE – Préfecture de la Région Guadeloupe

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU DÉFILÉ :

- L'organisateur mettra tous les moyens en œuvre pour garantir la sécurité des manifestants.

- La circulation sera interrompue si la situation le nécessite, notamment dans les carrefours, ronds-points et intersections.
- La Police Municipale de Basse-Terre renforcera le dispositif de sécurité.

ARTICLE 2 : L'organisateur devra prendre toutes mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de sa notification, de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe et à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

BASSE-TERRE, le 25 NOV. 2025

Certifie exécutoire compte tenu
de sa notification, le 25 NOV. 2025
de sa publication et/ou son affichage, le 25 NOV. 2025
Fait à Basse-Terre, le 25 NOV. 2025

